



Le 26 décembre 1959, 4 jours seulement avant la parodie de la déclaration de son indépendance du 1 janvier 1960, la partie francophone du Cameroun avait signé à l'instar des autres pays d'Afrique Noire francophone, des accords de la mise en vassalité du Cameroun par la France, sinistres accords déguisés sous le vocable roublard d'accords de coopération, par la main de son feu Président, Amadou Ahidjo.

Les accords secrets et roublards en question assument de façon déguisée la continuité de la colonisation française sur ses anciennes colonies d'Afrique.

Ces accords concernent de nombreux domaines pourtant de souveraineté et névralgiques pour l'indépendance et la souveraineté de toute nation, tels que le militaire, le politique, mais surtout l'économique.

Le présent article dont nous ne sommes pas auteur de la totalité du contenu, détaille les onze principales composantes de ces honteux accords, qui ont permis à la France de vassaliser à perpétuité ses anciennes colonies d'Afrique noire.

Ils sont toujours en vigueur aujourd'hui, et sont appliqués à la lettre par ces sous-préfets, des véritables gouverneurs coloniaux locaux à peau noire, que la France a installés en place par la répression et sur le sang sacrificiel des nationalistes africains qui s'y sont opposés. Véritables

traîtres de leurs peuples, ces sous-préfets de la France sont aujourd'hui appelés pompeusement "chefs d'État", par ignorance des uns ou par roublardise des autres.

Voici ces onze accords de la honte, dits de la coopération, qui maintiennent l'Afrique Noire francophone sous la colonisation et sous la vassalité perpétuelle, par la France :

1. LA DETTE COLONIALE POUR REMBOURSEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE LA COLONISATION.

Les États nouvellement indépendants doivent rembourser le coût des infrastructures construites par la France pendant la colonisation. Nous cherchons toujours le détail des coûts, l'évaluation des bénéfices et des conditions de paiements imposés par la France aux pays africains

2. LA CONFISCATION AUTOMATIQUE DES RÉSERVES FINANCIÈRES NATIONALES.

Les pays africains doivent déposer leurs réserves financières auprès de la Banque de France. Ainsi, la France « garde » les réserves financières de quatorze pays africains depuis 1961 : le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo-Brazzaville, la Guinée Équatoriale et le Gabon.

Ainsi, la gouvernance des politiques monétaires reste asynchrone et incomplète du fait qu'elles sont pilotées directement par le gouvernement français, sans aucun lien avec les autorités financières des pays tels que la CEMAC ou la CEDEAO. Ainsi, du fait des conditions qui lient les banques des zones économiques et financières, elles sont obligées de garder 65% de leurs réserves de change dans un compte d'opérations tenu par le Trésor Français, ainsi que 20% supplémentaire afin de couvrir « les risques financiers ».

De plus, les banques des zones CFA imposent une limite de crédit à chaque pays membre équivalente à 20% des recettes d'état de l'année N-1 ! Bien que le BEAC ou la BCEAO ont des possibilités de retrait supérieur auprès du Trésor Français, ces retraits doivent faire l'objet de l'accord du Trésor Français. La décision finale revient donc au Trésor Français qui a lui-même investi les réserves des pays africains sur la place boursière parisienne.

En d'autres mots, 80% des réserves financières africaines, sont déposées sur un compte opération contrôlée par l'administration française. Les deux banques de la zone CFA sont africaines de par leurs noms, mais ne décident aucune des politiques monétaires par elle-même. Pire, les pays eux-mêmes ne savent même pas quel est la part de réserves financières qui leur appartient en groupe ou individuellement en tant que pays, mais détenus par l'administration du Trésor Français.

Les gains issus des investissements de ces fonds au Trésor Français sont censés être rajouté à la cagnotte africaine, mais aucun compte n'est donné là-dessus aux banques ni même aux pays membres. « Seul un groupe limité à six administrateurs du trésor français ont connaissance des montants du compte d'opération, du lieu d'investissement des sommes. Les banques centrales africaines n'ont pas accès à ces informations » déclarait le Dr. Gary K. Busch.

On estime maintenant que la France détient près de 500 milliards de dollars auprès de son trésor. Elle est donc prête à tout afin de combattre toute personne qui chercherait à faire la lumière sur le côté obscur de ce vieil empire. Les pays africains ne disposent pas d'accès à cet argent.

La France leur permet d'accéder à seulement 15% de l'argent chaque année. Si elles ont besoin de plus que cela, ils doivent emprunter de l'argent supplémentaire à partir de leur propre 65% du Trésor français à des taux commerciaux.

De plus, la France impose un plafond sur le montant de l'argent que les pays peuvent emprunter dans leur réserve. Le plafond est fixé à 20% de leurs recettes publiques de l'année précédente. Si les pays ont besoin d'emprunter plus de 20% de leur propre argent, la France dispose d'un droit de veto.

L'ancien président français Jacques Chirac a récemment parlé de l'argent des pays africains dans les banques en France. Voici une de ses vidéos qui parle du système d'exploitation français. Il parle en français, mais voici une transcription d'un extrait court: « Nous devons être honnêtes et reconnaître qu'une grande partie de l'argent dans nos banques viennent précisément de l'exploitation du continent africain ».

3. LE DROIT DE PREMIER REFUS SUR TOUTE RESSOURCE BRUTE OU NATURELLE DECOUVERTE DANS LE PAYS

La France a le premier droit d'achat des ressources naturelles de la terre de ses ex-colonies. Ce n'est qu'après que la France ait dit: « Je ne suis pas intéressé », que les pays africains sont autorisés à chercher d'autres partenaires.

4. PRIORITE AUX INTERETS ET AUX ENTREPRISES FRANÇAIS DANS LES MARCHES PUBLICS ET APPELS D'OFFRE PUBLICS.

Dans l'attribution des marchés publics, les entreprises françaises ont la priorité sur l'attribution. Même si les pays africains peuvent obtenir un meilleur rapport qualité-prix ailleurs.

En conséquence, dans la plupart des ex-colonies françaises, tous les leviers économiques des pays sont entre les mains des expatriés français. En Côte d'Ivoire, par exemple, les entreprises françaises possèdent et contrôlent tous les grands services publics – eau, électricité, téléphone, transports, ports et les grandes banques. C'est la même chose dans le commerce, la construction et l'agriculture.

En fin de compte, comme je l'ai écrit dans un article précédent, les Africains vivent maintenant sur un continent possédé par les Européens!

5. DROIT EXCLUSIF DE FOURNIR DES EQUIPEMENTS MILITAIRES ET DE FORMER LES OFFICIERS MILITAIRES DES COLONIES.

Grâce à un système sophistiqué de bourses, de subventions, et les « accords de défense » attachés au pacte colonial, les Africains doivent envoyer leurs officiers supérieurs en formation

en France.

La situation sur le continent est telle que la France a formé des centaines, voire des milliers de « traîtres ». Ils sont tous en sommeil, et seront activés en cas de besoin pour un coup d'État ou tout autre but!

6. LE DROIT POUR LA FRANCE DE DEPLOYER DES TROUPES ET D'INTERVENIR MILITAIREMENT DANS LE PAYS POUR DEFENDRE SES INTERETS.

En vertu de ce qu'on appelle « les accords de défense » attachés au pacte colonial, la France a le droit d'intervenir militairement dans les pays africains, et aussi de stationner des troupes en permanence dans les bases et installations militaires, entièrement gérées par les Français.

Lorsque le président Laurent Gbagbo de la Côte d'Ivoire a tenté de mettre fin à l'exploitation française de son pays, la France a organisé un coup d'État. Pendant le long processus pour évincer Gbagbo, des hélicoptères de combat et des forces spéciales sont intervenus directement dans le conflit, et ont tiré sur des civils.

La France a estimé que les hommes d'affaires français avaient perdu plusieurs millions de dollars d'actifs en quittant précipitamment Abidjan en 2006. Pourtant, l'armée française a massacré près de 65 civils non armés et en a blessé 1.200 autres.

Par la suite, la France a réussi un coup d'État, pour transférer le pouvoir à Alassane Ouattara. La France a demandé au gouvernement Ouattara de verser une indemnité à la communauté française pour rembourser les pertes pendant la guerre civile.

Le gouvernement Ouattara leur a payé deux fois le prix de ce qu'ils avaient demandé.

7. L'OBLIGATION DE FAIRE DU FRANÇAIS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS ET LA LANGUE POUR L'EDUCATION.

Oui, Monsieur. Vous devez parler français, la langue de Molière! Une organisation de la langue française et de la diffusion de la culture française a même été créée. Elle s'appelle la « Francophonie » et possède plusieurs organisations satellites. Ces organisations sont affiliées et contrôlées par le ministre français des Affaires étrangères.

Comme nous l'avons démontré dans cet article, si le français est la seule langue que vous parlez, vous aurez accès à moins de 4% de la connaissance de l'humanité et des idées. Cela reste très limitatif.

8. L'OBLIGATION D'UTILISER LE FRANC CFA (FRANC DES COLONIES FRANÇAISES D'AFRIQUE)

Voilà la vraie vache à lait pour la France. Ce système est même dénoncé par l'Union européenne. Mais la France n'est pas prête à faire tomber ce système économique datant de la colonisation qui met environ 500 milliards de dollars des caisses de l'Afrique dans sa trésorerie.

Lors de l'introduction de la monnaie Euro en Europe, les autres pays européens ont découvert le système d'exploitation français. Beaucoup, spécialement les pays nordiques, ont été consternés; ils ont suggéré à la France de se débarrasser du système, mais sans succès.

9. L'OBLIGATION D'ENVOYER EN FRANCE, UN BILAN ANNUEL ET UN RAPPORT D'ETAT DES RESERVES.

Pas de rapport, pas d'argent. Quoi qu'il en soit, le directeur des banques centrales des ex-colonies présente ledit rapport lors des réunions biannuelles des ministres des Finances sur les ex-colonies. Ce rapport est ensuite compilé par la Banque de France et le Trésor français.

10. RENONCER A TOUTE ALLIANCE MILITAIRE AVEC D'AUTRES PAYS, SAUF AUTORISATION DE LA FRANCE.

Pourquoi les alliances militaires régionales en Afrique sont les plus faibles? La plupart des pays ont seulement des alliances militaires avec leurs ex-colonisateurs! Drôle, mais vous ne pouvez pas faire mieux! La France leur interdisait toute autre alliance militaire.

11. L'OBLIGATION DE S'ALLIER AVEC LA FRANCE EN CAS DE GUERRE OU DE CRISE MONDIALE.

Plus d'un million de soldats africains se sont battus pour la défaite du nazisme et du fascisme au cours de la seconde guerre mondiale. Leur contribution est souvent ignorée ou minimisée. Mais quand vous pensez qu'il a fallu seulement 6 semaines à l'Allemagne pour vaincre la France en 1940, la France sait que les Africains pourraient leur être utiles pour sauver la « Grandeur de la France » à l'avenir.

Il y a quelque chose de presque psychopathe dans la relation entre la France avec l'Afrique.

Tout d'abord, la France est accro au pillage et à l'exploitation de l'Afrique depuis l'époque de l'esclavage. Ensuite, il y a ce manque complet de créativité et d'imagination de l'élite française à penser au-delà du passé et de la tradition.

Enfin, la France dispose de deux institutions qui sont complètement gelées dans le passé, habitées par des paranoïaques et psychopathes « hauts fonctionnaires ». Ils répandent la peur de l'apocalypse si la France changeait de stratégie. Leur référence idéologique date encore du 19ème siècle: ce sont les ministres des finances et du budget et des affaires étrangères de la France.

Ces deux institutions ne sont pas seulement une menace pour l'Afrique, mais pour les Français eux-mêmes. C'est à nous, africains de nous libérer, sans en demander la permission. Parce que nous ne comprenons toujours pas comment 450 soldats français en Côte d'Ivoire ont pu contrôler le destin d'une population de 20 millions de personnes?

La première réaction des gens quand ils apprennent l'existence de la taxe coloniale française est de poser la question: « Jusqu'à quand? »

A titre de comparaison historique, la France a fait payer Haïti l'équivalent de 21 milliards \$ de 1804 à 1947 (près d'un siècle et demi) pour les pertes causées aux marchands d'esclaves français par l'abolition de l'esclavage et de la libération des esclaves haïtiens.

Les pays africains paient la taxe coloniale depuis plus de 60 ans, et cette situation de vassalité et d'esclavage déguisé de ces pays sous le joug de la France pourra durer éternellement si rien n'y est fait.

Le monde contemporain ayant beaucoup évolué vers un village global planétaire avec une démocratisation accrue des libertés individuelles et institutionnelles, et des accès généralisés aux moyens de communication modernes tels que les réseaux sociaux, il devient difficile pour la France de déployer ouvertement ses forces armées pour imposer l'application de ces scandaleux traités. C'est pour cela qu'aujourd'hui, la France s'assure plutôt d'imposer dans chacun de ces pays de l'Afrique francophone un système électoral colonial, biaisé et inique, qui lui permet de continuer à imposer son sous-préfet (dictateur) à la tête de chacun de ces pays et de l'y maintenir avec sa progéniture ad aeternam, de génération en génération, par le biais des mascarades électorales successives.

Ainsi, le système électoral colonial français en place dans chacun de ces pays francophones d'Afrique noire demeure aujourd'hui la seule corde qui permet à la France de les tenir en laisse, sous son joug colonial.

Dès lors, il devient évident que la mère des batailles pour la libération effective de ces États africains vassalisés par la France se réduit dorénavant à la simple bataille pour décoloniser leur système électoral respectif.

Pour ce qui est du cas du Cameroun, United4Cameroon est une organisation de la société civile de la Diaspora camerounaise qui vient de voir le jour, dont la mission est justement de sensibiliser, mobiliser, et accompagner le peuple Camerounais dans ses démarches pacifiques pour l'établissement de l'État de droit au Cameroun, synonyme de la décolonisation effective de son système électoral vicié actuel.

À cet effet, chaque patriote camerounais est invité à contribuer à cette noble initiative pour l'accession de notre pays à sa souveraineté.

Diaspora pour la Modernité- Diaspora for Modernity supporte entièrement et avec enthousiasme l'initiative de United4Cameroon.

Faite comme nous, en cotisant généreusement à la levée de fonds de la révolution libératrice du Cameroun, à [United4Cameroon – Pour la Paix, la Justice et la Démocratie au Cameroun](http://www.united4cameroon.org/)

<http://www.united4cameroon.org/>

Michael Fogaing, Porte-parole de Diaspora pour la Modernité-Diaspora for Modernity

N.B. : Diaspora pour la Modernité est une organisation de la société civile de la Diaspora camerounaise, pour qui l'espoir de l'avènement de l'indépendance des institutions

démocratiques les unes des autres
